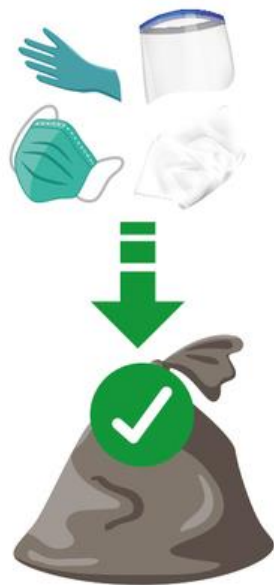


Elimination des masques

Les masques à usage unique sont destinés à être détruits. En conséquence, ils ne doivent pas être jetés dans les sacs jaunes avec les produits recyclables.

Comment se débarrasser des masques ?

Mouchoirs / Masques Gants / Visières



à garder **24h**
avant de le jeter



Mairie – Agence postale

Le secrétariat de la mairie ainsi que l'agence postale seront fermés du jeudi 18 février au mardi 23 février 2021 inclus

Opération nature propre



Rendez-vous dimanche 28 février 2021 de 9h à 11h30, route de la Palissade (côté lac) pour une opération nettoyage !

Equipement : une bonne paire de gants, un seau, un peu de courage et beaucoup de bonne humeur !

Merci de vous inscrire auprès de la mairie (05 63 95 42 12) pour nous permettre d'organiser au mieux notre action.



La préfecture de Tarn & Garonne communique :

Lancement de la 2^{ème} phase de distribution de comprimés d'iode

Le ministère de l'Intérieur coordonne la deuxième phase de la campagne préventive de distribution de comprimés d'iode aux riverains situés dans un rayon de 10 à 20 kms autour des 19 centrales nucléaires françaises. Dès février, les comprimés seront adressés par voie postale aux 10 876 foyers identifiés ne les ayant pas retirés en pharmacie.

Les ERP* n'ayant pas effectué la démarche ainsi que les nouveaux arrivants des communes concernées sont invités à les retirer dans les pharmacies partenaires. Ils pourront effectuer leur retrait sur simple présentation d'un justificatif de domiciliation.

Pour connaître les pharmacies participantes à cette opération, consultez la liste disponible sur le site www.distribution-iode.com à la rubrique « Les comprimés d'iode ».

En cas d'accident nucléaire, la prise de comprimés d'iode stable protège la thyroïde de l'iode radioactif qui pourrait être rejeté dans l'environnement. La thyroïde va absorber l'iode stable jusqu'à saturation, et ne pourra donc plus assimiler l'iode radioactif qui serait éventuellement respiré ou ingéré. Les comprimés d'iode doivent être administrés en situation accidentelle et uniquement sur instruction des autorités.

Pour rappel, les réflexes en cas d'alerte nucléaire sont :

- 1/ Se mettre à l'abri rapidement dans un bâtiment en dur
- 2/ Se tenir informé via les médias et les réseaux sociaux
- 3/ Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- 4/ Limiter ses communications téléphoniques
- 5/ Prendre les comprimés d'iode stable sur instruction du préfet et selon la posologie
- 6/ Se préparer à une éventuelle évacuation

Chacun doit être acteur de sa propre sécurité pour développer une culture collective de la résilience.

Des informations utiles sont présentes sur le site www.distribution-iode.com.

Bureau de la communication interministérielle
pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr

05 63 22 82 17 | 05 63 22 82 18

*ERP établissements recevant du public

Travaux rue des Arcades



Les travaux de rénovation du réseau d'eau de la rue des Arcades, prévus depuis longtemps et initiés en début de mandat, ont débuté. La fin du chantier devrait intervenir fin Février.

Le coin des associations

L'ADMR assure une permanence à la mairie tous les mercredis matin.

